

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2009

16 JUILLET 2009

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2009 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	3
2	Démission de la présidente du parlement	3
3	Démission d'un vice-président et de trois secrétaires du bureau	3
4	Modification et approbation de l'ordre du jour	3
5	Vérification des pouvoirs	3
6	Prestation de serment et installation de trois membres du parlement	3
7	Installation d'un membre du parlement	4
8	Nomination à la présidence du parlement	4
9	Remplacement de membres du bureau	4
10	Allocution du président	4
11	Élection des membres du gouvernement de la Communauté française	5
12	Prestation de serment des membres du gouvernement	5
13	Déclaration du gouvernement	5

Présidence de M. Serge Kubla, premier vice-président.

– *La séance est ouverte à 16 h 20.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance pour raisons de santé : Mmes Véronique Cornet et Florence Reuter, ainsi que M. Jean-Paul Wahl.

2 Démission de la présidente du parlement

M. le président. – Par lettre du 16 juillet 2009, Mme Salvi m’a fait part de sa démission en qualité de présidente du parlement de la Communauté française.

Nous en prenons acte.

3 Démission d’un vice-président et de trois secrétaires du bureau

M. le président. – Par lettre du 14 juillet 2009, MM. Daïf et Istasse ont respectivement fait part de leur démission en qualité de secrétaires du parlement de la Communauté française.

De même, dans un courrier daté du 15 juillet, M. Kilic nous a fait part de sa démission en tant que troisième secrétaire du parlement.

Enfin, par lettre du 16 juillet 2009, Mme Fasiaux a fait part de sa démission en tant que troisième vice-présidente du parlement.

Nous en prenons acte.

4 Modification et approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 6 et 35 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du vendredi 10 juillet 2009, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 16 juillet.

En accord avec les chefs de groupe, je vous informe que la séance initialement prévue à 18 h 30 est avancée à 17 h 30.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté.

5 Vérification des pouvoirs

M. le président. – L’ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. Paul Magnette, de Mme Julie Fernandez-Fernandez et de M. Jacques Morel.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé M. Jean-Luc Crucke de vous présenter le rapport qu’elle a adopté.

La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke, rapporteur. – Monsieur le président, votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Bertieaux et Saïdi, de notre président, M. Kubla, et de moi-même. Elle a été présidée par le président lui-même et m’a désigné à l’unanimité en qualité de rapporteur.

La mission de la commission résulte de l’article 1er du règlement du parlement faisant application de l’article 31 de la loi spéciale des réformes institutionnelles du 8 août 1980. En conséquence, il lui appartenait de vérifier si M. Magnette, Mme Fernandez-Fernandez et M. Morel répondaient aux conditions prescrites par la loi du 8 août 1980 et par notre règlement.

À cet effet, la commission a pris connaissance des lettres adressées au président de notre parlement par le greffier du parlement wallon le 16 juillet 2009 et par celui du parlement bruxellois lui communiquant que M. Morel était membre du parlement de la Région de Bruxelles-capitale.

En conclusion, la commission, statuant à l’unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de M. Magnette, de Mme Fernandez-Fernandez et de M. Morel en qualité de membres du parlement de la Communauté française. Le présent rapport a été adopté à l’unanimité.

M. le président – Je remercie le rapporteur et j’invite les membres du parlement à se prononcer sur les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs.

Personne ne demandant la parole, elles sont adoptées.

6 Prestation de serment et installation de trois membres du parlement

M. le président. – J’invite nos trois collègues à

prononcer successivement le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980 : « Je jure d'observer la Constitution. »

(Les membres se lèvent et prêtent serment.)

Je félicite ces nouveaux membres et leur souhaite une cordiale bienvenue parmi nous.

7 Installation d'un membre du parlement

M. le président – J'invite M. Diallo, qui n'était pas présent lors de la précédente réunion, à prononcer le serment : « Je jure d'observer la Constitution. »

(M. Diallo se lève et prête serment.)

Je félicite M. Diallo et lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous.

8 Nomination à la présidence du parlement

M. le président – Nous allons procéder à la nomination du nouveau président.

La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – Je propose la nomination de M. Jean-Charles Luperto à la présidence.

M. le président. – Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, je proclame M. Luperto président du parlement de la Communauté française. *(Applaudissements)*

9 Remplacement de membres du bureau

M. le président – Nous devons pourvoir au remplacement de Mme Fassiaux, troisième vice-présidente; de M. Istasse, premier secrétaire; de M. Kilic, troisième secrétaire et de M. Daïf, cinquième secrétaire.

Je donne la parole à M. Walry pour le remplacement de Mme Fassiaux au poste de troisième vice-président.

M. Léon Walry (PS). – Je propose la candidature de M. Jean-François Istasse.

M. le président – Nous en prenons acte et félicitons M. Istasse.

Je donne la parole à M. Fourny pour le poste de premier ou première secrétaire.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je vous propose la candidature de Mme Véronique Salvi.

M. le président – Je donne la parole à M. Walry pour le remplacement de M. Kilic.

M. Léon Walry (PS). – Je propose la candidature de M. Marc de Saint-Moulin.

M. le président – Nous en arrivons à la désignation du cinquième secrétaire à la place de M. Daïf.

M. Léon Walry (PS). – Je propose la candidature de Mme Fatiha Saïdi.

M. le président – Je félicite Mme Saïdi, qui est seule candidate.

Notre nouveau bureau est ainsi constitué.

J'invite à présent notre nouveau président, M. Luperto, à venir prendre place au fauteuil présidentiel.

(M. Jean-Charles Luperto, président, prend la présidence de l'assemblée.)

10 Allocution du président

M. le président. – Avant de poursuivre notre ordre du jour, je tiens à vous adresser ces quelques mots.

C'est un honneur de présider cette importante assemblée. J'aimerais rendre un hommage appuyé au bureau sortant et au travail de son président sous la précédente législature. Je le salue ainsi que l'ensemble du bureau.

Je voudrais très sincèrement partager avec vous l'ambition d'être le président de chacune et de chacun, d'être le président de tous. Comme vous, j'ai la conviction que cette assemblée a une place importante dans le paysage politique de notre pays. Sa mission essentielle est d'être au service des deux Régions en renforçant les synergies entre l'ensemble des acteurs wallons et bruxellois.

Cependant, nous ne pouvons faire fi du manque d'intérêt pour la Communauté française. Face à cette réalité, nous devons tous, président comme parlementaires, avoir la ferme volonté de travailler à l'image de cet espace francophone. L'objectif est de susciter l'intérêt pour les travaux de cette assemblée afin que chaque citoyen s'identifie véritablement à sa Communauté.

Je formule le vœu que le vent de fraîcheur qui souffle sur nos assemblées tant à Namur qu'ici puisse impulser un dynamisme visible, constructif et serein à nos débats. Je suis persuadé que vous partagez ce souhait.

Je terminerai en remerciant M. le Greffier et, à travers lui, tous les services de notre assemblée.

Les parlementaires qui ont déjà siégé ici ont pu apprécier la qualité du travail de son personnel. Nous sommes assurés de compter sur sa pleine collaboration à l'avenir. (*Applaudissements*)

11 Élection des membres du gouvernement de la Communauté française

M. le président. – L'ordre du jour appelle l'élection des membres du gouvernement de la Communauté française.

Je vous rappelle qu'aux termes des articles 59, 60 et 61 de la loi spéciale des réformes institutionnelles, les membres du gouvernement sont élus par le parlement. Les candidats au gouvernement de la Communauté française présentés sur une même liste signée par la majorité absolue des membres du parlement sont élus. Cette liste doit comprendre au moins un membre appartenant à la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Je viens d'être saisi d'une liste comportant sept noms de candidats, signée par 57 membres du parlement, soit la condition de majorité absolue prescrite par la loi. Ces sept noms sont dans l'ordre : M. Rudy Demotte, M. Jean-Marc Nollet, M. André Antoine, M. Jean-Claude Marcourt, Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Fadila Laanan, Mme Marie-Dominique Simonet.

Nous pouvons constater que deux de ces membres, à savoir les cinquième et sixième de la liste, appartiennent effectivement à la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ces conditions, la liste ainsi déposée répond à toutes les conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980.

En conséquence, au nom du parlement de la Communauté française, je proclame, selon le rang suivant : MM. Rudy Demotte, Jean-Marc Nollet, André Antoine, Jean-Claude Marcourt et Mmes Evelyne Huytebroeck, Fadila Laanan, Marie-Dominique Simonet élus en qualité de membres du gouvernement de la Communauté française.

Dès à présent, je désire leur adresser mes chaleureuses félicitations et leur souhaite un travail fécond dans l'exercice de leurs fonctions.

12 Prestation de serment des membres du gouvernement

M. le président. – Conformément à l'article 62 de la même loi spéciale, j'appelle solennellement à cette tribune MM. Rudy Demotte, Jean-Marc Nollet, André Antoine, Jean-Claude Marcourt

et Mmes Evelyne Huytebroeck, Fadila Laanan, Marie-Dominique Simonet à prêter successivement le serment prescrit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Les membres du gouvernement se lèvent et prêtent serment.)

Je déclare installé le nouveau gouvernement de la Communauté française et j'invite le ministre élu en premier rang à réunir ses collègues à l'effet de désigner le président du gouvernement.

Je vous propose de suspendre la séance.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 h 30 et est reprise à 17 h.

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est reprise.

13 Déclaration du gouvernement

M. le président. – L'ordre du jour appelle la déclaration du gouvernement. La parole est à M. Demotte, ministre-président.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Ce matin, j'ai présenté devant le parlement wallon la Déclaration de politique régionale (DPR) qui guidera l'action du gouvernement régional durant les cinq prochaines années. M. Picqué a fait de même aujourd'hui au parlement bruxellois.

J'ai donc le plaisir de me trouver à l'articulation de ces deux piliers régionaux pour vous présenter une Déclaration de politique communautaire (DPC) dont le propre est justement d'apporter à ces deux projets, le soutien de compétences essentielles pour tout développement.

En effet – et ce message était aussi au cœur des discours régionaux – la force d'une société réside plus que jamais dans son capital humain, son intelligence, sa créativité et sa capacité d'innovation, autant d'éléments qui constituent l'essence même des compétences de la Communauté. Autant d'éléments que, grâce à ces coalitions symétriques, nous voulons mettre mieux en phase avec les réalités régionales et faire en sorte qu'elles soient au service de leur développement durable. La meilleure preuve de cela réside dans le fait que je peux entamer cette présentation par les mêmes termes que ceux contenus dans la DPR.

Puisque – et c'est une volonté – cette DPC, comme le texte programmatique de la Cocof, repose sur un socle commun, je commencerai donc, ici aussi, par souligner le surcroît de cohérence

qu'apporte la transversalité accrue entre les compétences régionales et communautaires. La législation précédente avait ouvert la voie en ce sens. Celle-ci confirme et conforte cette orientation forte.

Au niveau des structures d'abord, puisque nous avons vu confirmer la présidence unique Région wallonne-Communauté française et s'accroître le nombre de ministres régionaux – wallons et bruxellois – investis de compétences communautaires semblables ou connexes. Dans le même temps, nous avons tracé des pistes pour une collaboration accrue entre les administrations wallonne, bruxelloise et communautaire.

Tout cela concourra directement à une articulation plus forte et plus directe des compétences essentielles de la Communauté avec les stratégies mises en œuvre au niveau des deux Régions. Plus encore, au-delà de ces compétences communautaires, nous avons choisi d'amplifier la coopération des deux Régions dans les matières régionales. Ceci passera par des réunions conjointes des gouvernements régionaux ou par le recours à de nouvelles formes de coopération interrégionale.

Au-delà des structures, c'est donc véritablement un socle commun d'actions que nous avons défini pour la Région wallonne, la Cocof et la Communauté française afin d'éviter tout saupoudrage et toute déperdition d'énergie dans un cadre et une trajectoire budgétaires qui nécessiteront, plus que jamais, de concentrer nos forces et nos moyens disponibles. C'était déjà la logique impulsée par le plan « Marshall ». Nous l'étendons désormais à l'ensemble des politiques, à travers les trois institutions.

Ceci nous permettra d'intervenir de manière substantielle dans cinq secteurs prioritaires majeurs que sont le capital humain, le redéploiement de notre économie vers le développement durable, les métiers du cœur et les politiques sociales, la qualité de vie et le cadre de vie des citoyens, et, enfin, la gouvernance publique. Dans l'esprit que j'ai énoncé, la symétrie des coalitions aux différents niveaux permettra de mettre en cohérence accrue des actions au service de ces axes stratégiques, et donc de relever, avec une efficacité maximale, les défis qui nous font face : le défi social, le défi environnemental, le défi économique, et, je le cite en dernier pour le souligner, le défi éducatif.

J'en arrive donc plus directement aux politiques sectorielles qui apportent à ces différents défis l'appui déterminant du facteur humain.

Je commencerai, bien sûr, par l'enseignement, un enseignement que nous voulons d'excellence

pour tous.

Je ne vais pas m'étendre ici sur le rôle cardinal de l'enseignement dans tout projet, qu'il soit individuel ou de nature collective. J'en viendrai directement au fait pour vous dire qu'au cœur de notre projet de législation se trouve la volonté d'assurer un véritable pilotage de notre système éducatif. Celui-ci postule à la base l'institutionnalisation du dialogue et de la concertation avec les acteurs sans lesquels aucun travail sur les structures n'est envisageable. Le gouvernement veillera donc à développer une méthode impliquant ces acteurs, en concertation avec les forces vives wallonnes et bruxelloises.

Le but visera à nourrir un dialogue social permanent pour en faire le moteur de l'évolution de l'enseignement. Il s'agira également de permettre aux enseignants de s'approprier les grandes options pédagogiques de notre système éducatif, ce qui passera, notamment, par l'évaluation du décret « missions ».

Globalement, il s'agira pour le gouvernement d'optimiser le pilotage de ce système éducatif. Celui-ci se fondera sur la grande autonomie des réseaux, pouvoirs organisateurs et établissements scolaires en apportant une guidance par la fixation d'objectifs clairs, assignés à tous. L'organisation d'épreuves externes tant à la fin du fondamental que du secondaire permettra une meilleure évaluation de la situation des établissements par rapport aux objectifs que nous nous fixons. Cette évaluation sera renforcée par la mise en œuvre de tableaux de bord permettant d'affiner l'analyse.

Cette évolution devra permettre un renforcement de l'autonomie d'action des écoles et de leur responsabilité.

Les responsables des établissements doivent pouvoir opérer les adaptations nécessaires pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage. Nous veillerons donc à ce que chaque chef d'établissement ou pouvoir organisateur dispose de l'autonomie suffisante pour définir un plan d'actions cohérent avec son projet d'établissement. L'ensemble se fera dans une logique de décloisonnement des réseaux et des niveaux. La volonté sera de garantir la cohérence des parcours scolaires, ce qui implique d'assurer la continuité des apprentissages et des passages. C'est la raison pour laquelle le gouvernement définira notamment, pour tous les réseaux et tous les niveaux, des indicateurs de maîtrise des compétences.

De même, une des avancées majeures de cette législation sera de renforcer substantiellement les synergies entre les acteurs de l'école. Cela passera,

notamment, par une spécialisation de l'offre et la suppression des concurrences, par plus de synergies dans et entre les réseaux.

Le gouvernement y veillera d'abord entre les réseaux de l'enseignement officiel organisé ou subventionné par la Communauté, en créant une coupole des pouvoirs organisateurs de cet enseignement.

Plus largement, une volonté de coordination interréseaux sera mise en œuvre à l'échelle des bassins de vie, sur le modèle de l'expérience pilote menée dans la région de Charleroi.

L'implication plus directe des autorités régionales, porteuses du projet économique, permettra, en outre, de mieux intégrer les établissements dans les stratégies de redressement déployées tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Et parallèlement, le gouvernement recherchera le meilleur moyen de distinguer le rôle du ministre de tutelle de celui de responsable du pouvoir organisateur du réseau de la Communauté.

Derrière ces mesures organisationnelles, dont nous constatons le caractère indispensable, se trouve un objectif fort, celui de mettre en œuvre une école qui émancipe en amenant chacun à la réussite.

Pour ce faire, le gouvernement entend avant tout généraliser la remédiation immédiate.

Les vertus de ce dépistage et de cette action précoces ne sont plus à démontrer. Nous serons donc attentifs à ce que chaque établissement développe une telle politique.

Par ailleurs, notre volonté est de consolider le « tronc commun », pour tous, jusqu'à 14 ans.

Pour faire face au caractère toujours trop inégalitaire de notre enseignement, révélé par la plupart des enquêtes, il importe de lutter contre la ségrégation scolaire et sociale entre établissements. C'est particulièrement vrai dans le cas des établissements concentrant les élèves les moins favorisés.

À cette fin, le gouvernement entend doter les écoles qui accueillent ces publics des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs en matière de maîtrise des compétences de base au terme de ce tronc commun. Nous mettrons donc en œuvre un encadrement différencié, prévu par le décret, et évaluerons la nécessité d'aller au-delà.

La régulation des inscriptions s'inscrit dans cette logique avec pour objectif de favoriser une mixité sociale, source d'améliorations pour tous.

Point n'est besoin de s'étendre sur cette question qui a fait couler beaucoup d'encre.

La volonté est justement de repartir d'une page blanche pour trouver, avec tous les acteurs concernés, les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif dans le cadre le plus adéquat.

Mon intention n'est pas de faire ici la lecture exhaustive de cette part très importante de notre déclaration de politique communautaire, qui entend notamment continuer de défendre la gratuité de l'enseignement obligatoire, favoriser l'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur et assurer aussi la transition la plus harmonieuse vers l'enseignement supérieur.

Au-delà de cela, le gouvernement entend, plus que jamais, mettre l'accent sur les apprentissages de base et la connaissance des langues. Ceci commencera par l'apprentissage et la maîtrise du français chez tous les élèves et plus spécifiquement chez tous ceux dont ce n'est pas la langue maternelle.

Il s'agira aussi d'assurer la maîtrise effective d'une seconde langue, ce qui est une nécessité à l'heure de la mondialisation et de la généralisation des communications internationales.

Un apprentissage plus précoce et l'intégration de techniques pédagogiques modernes et conviviales seront mis en œuvre, le tout en synergie avec des initiatives régionales comme le plan « langues » wallon et en prenant en compte la spécificité de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

De même, un accent sera mis sur le développement des compétences en mathématique et du goût des sciences.

Toujours en partenariat avec les Régions, l'accès aux technologies d'information et de communication (TIC) pour tous restera un objectif fort, de même que le développement de l'esprit d'entreprendre devra encore trouver, dans l'école, un terrain plus favorable à une application particulièrement propice.

Investir dans l'école, c'est aussi soutenir les enseignants dans l'exercice de leur métier. Il ne faut pas y voir une volonté d'apprendre aux enseignants leur métier ou de se substituer à une expérience que rien ne peut égaler, mais bien de se présenter en soutien, avec pour objectif d'outiller les enseignants dans leur mission de « faire classe », en proposant une pédagogie adaptée aux besoins de chaque élève et en développant des outils qui améliorent le niveau de tous et limitent le redoublement. Tout cela, en favorisant l'échange des pratiques pédagogiques et la diffusion des innovations.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement

va élaborer des outils efficaces contre les pénuries. Notamment, via des campagnes qui valorisent le métier d'enseignant et par un soutien renforcé aux jeunes enseignants par la technique du tutorat; par une amélioration du statut favorisant la mobilité dans et entre les réseaux; par une dynamisation de la carrière d'enseignant. Un projet pilote sera lancé dans le but de permettre aux enseignants de déterminer tous les cinq ans leurs souhaits personnels, qui seront confrontés au cadastre des besoins de l'école et du pouvoir organisateur.

Dans le même esprit, l'objectif du gouvernement est véritablement de refonder la formation initiale et continue des enseignants, par un renforcement de la première et le prolongement de la durée des études à cinq ans et par une formation en cours de carrière qui soit véritablement en phase avec les défis que les enseignants sont amenés à relever.

Un autre axe fort du volet « enseignement » de l'accord de gouvernement est la refondation de l'enseignement qualifiant. C'est d'ailleurs dans ce domaine partagé, que j'ai eu l'occasion d'aborder très longuement dans le cadre de la déclaration de politique régionale, soulignant l'importance de l'implication régionale dans cette matière, que de nombreux progrès doivent être réalisés.

Au niveau de la Communauté, il convient aussi d'agir pour valoriser concrètement les métiers techniques et ses filières qualifiantes pour doter les élèves et les enseignants d'équipements performants, en misant à la fois sur le réseau communautaire des centres de technologies avancées et sur les réseaux régionaux, wallon et bruxellois, de centres de compétences et de centres de référence.

Plus largement, l'avenir de cet enseignement passera par une généralisation des stages en entreprise et de la formation en alternance. Ce sont deux éléments forts qui contribueront à une revalorisation substantielle de cet enseignement, notamment par son enracinement plus direct avec les réalités régionales et celles du monde économique. La volonté de répondre aux besoins de main-d'œuvre s'inscrit d'ailleurs pleinement dans cette logique de décroisement.

J'ai évoqué, voici un instant, notre volonté de mettre l'enseignant au cœur de notre action. Il en va tout autant de l'élève qui doit se trouver au centre des préoccupations de l'école, par l'accompagnement de leur construction citoyenne, leur motivation, leur implication et leur orientation qui constituent autant d'axes essentiels que le gouvernement a déclinés en mesures et en objectifs précis. Une dimension qui implique également la consolidation des relations entre l'école et les

familles.

Je vous l'ai dit, ce thème est vaste et se trouve traité en conséquence dans la DPC. Le temps me manque dans cette présentation générale pour vous parler de domaines aussi importants que l'enseignement artistique ou l'enseignement spécialisé. Le débat qui suivra et, plus encore, les échanges qui accompagneront la mise en œuvre de cet accord de gouvernement nous permettront d'en discuter plus avant.

J'en arrive donc au second thème, qui ne nous fait d'ailleurs pas quitter le premier puisqu'il s'agit de l'enseignement supérieur que nous voulons non seulement de qualité, mais aussi accessible à tous. Et si nous avons tenu à préciser « accessible à tous », c'est parce qu'un des premiers objectifs du gouvernement est de démocratiser l'accès aux études supérieures. C'est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, à une époque où la formation s'impose plus que jamais comme une condition nécessaire de l'insertion socioprofessionnelle. Et c'est d'autant plus urgent face à la crise qui a pour conséquence de détourner, avant tout, les moins privilégiés de la voie des études supérieures.

Nous entendons donc tirer parti des expériences pilotes visant à favoriser la transition entre l'enseignement secondaire et le supérieur pour diffuser les pratiques les plus efficaces. Nous souhaitons aussi diminuer le coût des études pour les étudiants, ce qui commencera par le refus de toute augmentation du minerval au-delà de l'indexation.

La volonté de renforcement de la mixité sociale passera notamment par la réalisation d'une étude devant permettre d'instaurer un système de financement diversifié des institutions en fonction du nombre d'étudiants moins favorisés. Il s'agira aussi de renforcer l'information pour améliorer l'accès aux allocations d'études de ceux qui se trouvent dans les conditions d'y prétendre.

Ici également, nous entendons penser l'enseignement supérieur dans une logique de formation tout au long de la vie, notamment par le renforcement de l'accès à des formations diplômantes à horaire décalé, y compris dans les formations de master. L'ensemble sera mis en œuvre dans le cadre d'une volonté forte et générale de développer une pédagogie de la réussite qui limite au maximum les dégâts humains et les coûts sociaux de l'échec.

En matière d'enseignement supérieur, l'objectif du gouvernement est également de renforcer la cohérence de l'offre. Une évaluation de celle-ci sera donc réalisée pour aboutir à la tenue d'une table ronde durant la première année de la légis-

lature. Cette rencontre entre tous les acteurs devra permettre d'arrêter les balises d'un rapprochement entre les établissements. La fixation d'un tel cadre devra, en effet, veiller à éviter une diminution de l'accès à l'enseignement supérieur, notamment compte tenu de l'importance de la proximité comme facteur d'ouverture aux publics les moins favorisés.

Cette législature devra par ailleurs permettre de renforcer une offre véritablement centrée non pas sur les institutions, mais sur les besoins. L'ouverture de nouvelles sections très demandées ou porteuses de débouchés devra ainsi aller de pair avec la restructuration de sections qui ne sont plus en phase avec la demande et la réalité sociale. Une concertation sera organisée en ce sens avec les différents acteurs de l'enseignement supérieur. Ici également, nous veillerons à garantir la qualité de l'enseignement.

Cet objectif passera, là aussi, par un pilotage de l'enseignement supérieur, par un renforcement de l'apprentissage des langues dans une optique d'ouverture au monde et à une communication scientifique, dont la dimension est désormais internationale, en favorisant précisément cette expérience internationale et en la rendant accessible à tous. La volonté est de faire passer de 2 à 10 % le nombre d'étudiants du supérieur participant au programme Erasmus. L'objectif est aussi d'attribuer au moins la moitié des moyens du Fonds d'aide à la mobilité étudiante à des bénéficiaires d'allocations d'études.

Investir dans l'enseignement supérieur, c'est aussi, bien sûr, investir dans la carrière et la formation de ses personnels par une volonté forte d'évoluer vers une harmonisation des statuts et également par le souci de dynamiser la formation initiale et continue, notamment dans le domaine de la pédagogie. Plus matériellement parlant, une attention sera portée aux dispositifs possibles de soutien à la rénovation et à la construction de bâtiments, notamment pour renforcer les économies d'énergie et améliorer les conditions de travail.

Concernant le refinancement, la volonté est de poursuivre en ce sens. Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire, le gouvernement étudiera la possibilité de développer la poursuite de critères supplémentaires en intégrant notamment les critères des étudiants boursiers et de première année ou la mise en place de dispositifs favorisant la promotion de la réussite.

Je voudrais vous dire quelques mots sur l'enseignement de promotion sociale, pour vous garantir que le gouvernement entend véritablement placer au centre d'une logique d'apprentissage

tous ceux qui sont aujourd'hui confrontés à une obligation de résultat d'une formation tout au long de la vie, par une offre d'enseignement amplifiée et adaptée, mieux calibrée, qui conserve un ancrage fort sur la diffusion des formations de l'enseignement secondaire mais qui valorise également un enseignement supérieur de promotion sociale à part entière. Le tout – et c'est essentiel – en veillant à la juste et pleine reconnaissance des titres délivrés et en se donnant les moyens d'offrir des carrières plus attrayantes pour les praticiens de ce secteur.

Avec la recherche scientifique, nous nous replaçons directement sur un autre terrain d'interaction avec les Régions. L'objectif global demeure fort, puisqu'il s'agit, ensemble et sur la base des efforts plus que substantiels consentis sous la précédente législature, de nous inscrire dans l'objectif européen d'atteindre les 3 % du PIB pour la recherche, dont deux tiers via le privé.

Dans ce cadre, le gouvernement communautaire entend mettre en œuvre des mesures très concrètes visant à faire tendre la recherche publique vers l'excellence. La volonté est notamment d'évoluer vers un statut du chercheur, à la fois harmonisé et renforcé. Avec, d'une part, l'ambition confirmée de valoriser pleinement notre potentiel en nous inscrivant toujours plus pleinement dans les dynamiques européenne et internationale. Avec, d'autre part, le souci d'assurer l'alimentation permanente de ce secteur essentiel par une promotion renforcée des métiers de la science et de la recherche.

J'en arrive à la dimension sociale – ou disons « personnalisable » – de nos compétences en commençant par l'accueil de l'enfance.

Pour les plus petits, l'objectif reste bien de lancer une programmation ambitieuse pour créer un nombre substantiel de nouvelles places à l'horizon 2014, dans le respect de l'équilibre entre les sous-régions.

Un état des lieux complet, en Wallonie et à Bruxelles, sera réalisé en ce sens.

Au-delà de cette volonté de croissance quantitative de l'offre, le gouvernement veillera également à améliorer l'accessibilité financière du milieu d'accueil en diminuant structurellement la participation des parents à bas et moyens revenus.

Le gouvernement veillera encore à diversifier l'offre d'accueil pour mieux rencontrer les besoins des parents et des enfants, notamment dans le domaine de l'accueil d'urgence ou de la halte-garderie.

De même, les procédures de création de places seront simplifiées, dans le contexte d'une coordination renforcée entre les niveaux de pouvoir intervenant dans ce domaine.

Concernant l'accueil des enfants de deux ans et demi à quinze ans, la même volonté d'augmentation de l'offre se manifesterà, avec une attention particulière pour ceux âgés entre deux et demi et six ans.

L'objectif qualitatif sera, notamment, d'étendre les plages horaires, là où les temps de prise en charge s'avèrent insuffisants.

J'avance dans les âges pour arriver au secteur de la jeunesse, que le gouvernement souhaite émancipée et citoyenne.

Nous entendons aborder cette question de manière transversale. Ce qui se fonde, bien sûr, sur une volonté de renforcer l'image positive de la jeunesse dans la société mais surtout de stimuler la participation et la consultation pour favoriser une citoyenneté active.

Étant donné que nous avons souhaité être concrets dans les mesures à déployer, je me permettrai – dans le cadre de cette présentation générale – de vous renvoyer au détail du texte qui traite d'axes essentiels, allant de la protection de la jeunesse à la mobilité des jeunes et des procédures d'adoption à l'aide aux mineurs en difficulté.

En matière de santé, la Communauté entend jouer pleinement son rôle à la charnière des compétences fédérales et régionales. Un rôle important, fondamental même, puisqu'il a trait à la prévention, cette dimension de l'approche de la santé dont l'importance ne fait que croître.

Notre action se décline véritablement dans cette logique, par la promotion des attitudes saines en matière d'alimentation ou d'activité physique; par un renforcement des dépistages et programmes de vaccination; par une prévention et une gestion renforcée des assuétudes, jusqu'à une attention particulière accordée aux personnes âgées et à l'impact du vieillissement sur leur santé.

Toujours sur le plan de la promotion de la personne, notre action se manifesterà également dans le domaine des politiques d'égalité. Entre les hommes et les femmes, bien entendu. Il s'agit d'un combat qui est loin d'être achevé, même si la configuration de cette assemblée atteste de son évolution positive, non encore aboutie certes mais qui est à l'œuvre. Cela passera, notamment, par l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques menées.

Cette dimension s'étendra bien évidemment

aux personnes d'origine étrangère avec une attention particulière aux primo-arrivants mais dans une logique globale visant à « bien vivre l'interculturalité ».

J'en arrive au chapitre de la culture, de l'audiovisuel et des médias.

L'objectif affirmé est de libérer la création. Une volonté impressionnante de promesses lorsque l'on sait combien la Wallonie et Bruxelles recèlent de talents, reconnus ou encore en jachère.

Plus que jamais, l'objectif sera de soutenir une culture au bénéfice de tous les publics. Cette volonté se traduit à travers des priorités transversales visant à assurer une démocratisation effective par le développement de la participation des publics et le soutien à la culture de proximité; par un encouragement aussi de la culture à l'école ou encore par un renforcement de l'accès à la culture tant sur le plan matériel que financier, notamment pour les personnes handicapées.

Ceci postule notamment de garantir les moyens de la politique culturelle.

Cette volonté passe par des mesures comme la généralisation du système de liquidation de 85 % des subventions en début d'année aux opérateurs liés par des contrats à la Communauté.

Elle implique aussi des négociations avec les autres niveaux de pouvoir pour étendre le champ d'application du *tax shelter*.

Dans cet esprit, une articulation plus étroite des politiques culturelles avec les politiques économiques des Régions wallonne et bruxelloise devra permettre le développement de partenariats nouveaux.

L'aide et la promotion des artistes constitueront un autre axe fort de l'action du gouvernement qui passera entre autres par un soutien accru à leur statut. Le gouvernement veillera en outre à mener une politique ambitieuse de diffusion, de promotion et de rayonnement international de leurs créations.

Notre approche de la culture se veut véritablement ouverte. Face à ce secteur en perpétuelle évolution, le gouvernement accordera une attention aux nouvelles formes d'expression, notamment face à l'émergence des arts numériques.

Pour soutenir cette action en assurant un maillage optimal du territoire, la Communauté s'appuiera sur le réseau des 115 centres culturels répartis sur la Wallonie et Bruxelles. La réforme du décret qui les organise sera mise en œuvre pour intégrer et mieux coordonner l'ensemble des dispositifs connexes et apparentés.

J'ajouterais que le gouvernement veut encourager également les pratiques artistiques en amateur. Les 163 centres d'expression et de créativité qui permettent à des milliers d'enfants, de jeunes et d'adultes wallons et bruxellois, de développer leur créativité seront au cœur de cette démarche. Une meilleure intégration des maisons de jeunes et des centres culturels sera organisée afin d'assurer la plus grande complémentarité des actions.

Ici encore, les contraintes de cette présentation générale m'obligent à glisser rapidement sur les initiatives concrètes que nous entendons mettre en œuvre pour soutenir les arts de la scène ou améliorer l'accès de notre patrimoine, ce dernier devant faire l'objet d'une articulation plus étroite avec les politiques déployées par les Régions.

J'aurais voulu de même vous parler davantage des mesures en faveur du développement des arts plastiques ou de la promotion de l'architecture. Sans oublier le soutien à la mode et au design, autre terrain de collaboration privilégiée avec les gouvernements régionaux.

Concernant les médias, le gouvernement entend faire face aux nouveaux défis. Pour le gouvernement, ceux-ci s'articulent avant tout autour d'un rôle émancipateur essentiel. L'éducation aux médias reste donc, plus que jamais, une priorité pour l'ensemble de la société.

La thématique de l'audiovisuel implique désormais de prendre en compte sa dimension technique. Le développement de nouveaux formats audiovisuels tout comme l'accompagnement de la transition vers le numérique seront au cœur de l'action gouvernementale. Dans une logique de service universel, nous tiendrons compte de ces contraintes.

La dimension essentielle du service public sera réaffirmée à travers ces trois pôles principaux que sont les télévisions locales, la RTBF et TV 5 monde.

Je retiendrai dans les nombreuses mesures arrêtées à ce propos la volonté éminemment complémentaire de couvrir plus systématiquement l'actualité de l'Union européenne et de refléter mieux les identités wallonnes et bruxelloises en relayant la diversité.

La presse y a largement fait écho mais, indépendamment des formes qu'elle pourrait prendre, la volonté de réguler la publicité, avant tout par l'éducation, est clairement réaffirmée.

La promotion de l'égalité des genres et de la diversité de la société contemporaine est également au cœur de l'action communautaire en ma-

tière d'audiovisuel.

Concernant la presse écrite, le gouvernement entend continuer à soutenir la diversité des canaux d'information, nourrissant ainsi un pluralisme garant de la démocratie. Il veillera par exemple à ce que l'aide à la presse, indispensable à cette fin, atteigne des objectifs d'intérêt général. Les critères seront donc évalués, complétés et accompagnés d'un système de contrôle effectif et indépendant.

Les œuvres audiovisuelles produites tant en Wallonie qu'à Bruxelles constituent aujourd'hui un secteur important et jouent un rôle essentiel d'ambassadeur pour nos deux Régions. Le soutien à la création et la diffusion de ces œuvres se trouvent donc en place centrale de notre DPC, en vue de favoriser la professionnalisation du secteur et de sensibiliser avant tout notre propre public.

L'économie de la culture et de l'audiovisuel constitue aujourd'hui une véritable dimension du développement territorial. Aux côtés de la Communauté, les Régions ont désormais un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. Les trois gouvernements veilleront à favoriser de concert les convergences entre tous les acteurs, directs et indirects, de la culture.

Le développement de l'économie, de la culture et de l'audiovisuel est une priorité commune. Les gouvernements soutiendront donc cette alliance culture/économie pour en faire un pan important du projet de développement des deux Régions. Dans l'esprit du fonds « Wallonie/Bruxelles Image », du fonds « St'art » et du *cluster* « TWIST », une approche décloisonnée propice tant au développement culturel qu'au développement économique sera mise en œuvre à travers de nombreux projets concrets.

J'évoquerai maintenant, de manière évidemment trop brève, la politique sportive. Le gouvernement entend la concevoir à travers un « plan stratégique de développement de l'activité physique et du sport », véritable vision à long terme de cette politique essentielle.

Comme pour la santé, le partenariat sera au cœur même de cette dynamique. Il se fera bien sûr avec les Régions, compétentes en matière d'infrastructures, mais aussi d'aides à l'emploi; avec les pouvoirs locaux, très actifs dans ce domaine; et aussi, évidemment, avec les fédérations et associations sportives qui font vivre cette pratique sur le terrain. Notre intention est, ici encore, de mettre la bonne gouvernance au service de l'efficacité en assurant le pilotage de cette stratégie sur la base d'objectifs préalables et d'évaluations régulières.

Dans ce cadre, la pratique du sport dès l'école

demeure un fondement de la démarche. La philosophie sera plus que jamais celle du sport pour tous. L'ensemble de la politique apportera un soutien adapté au sport de haut niveau en tant qu'aboutissement et vitrine de la pratique du sport pour tous.

Les techniques de l'information et de la communication, et plus globalement la société de la connaissance et de l'information, sont un autre domaine qui souligne la permanence des partenariats entre les niveaux communautaire et régional. L'action de la Communauté s'inscrira, bien entendu, dans une logique de réduction de la fracture numérique. Elle affirmera sa particularité dans un soutien au contenu de qualité dans une optique de diversité, à la protection des mineurs ainsi qu'à la numérisation des patrimoines culturels.

Mesdames, messieurs, j'ai ouvert cette présentation en soulignant les complémentarités renforcées entre la Wallonie et Bruxelles, entre les Régions et la Communauté, ce dernier chapitre relatif aux relations internationales m'y ramène naturellement.

Dans la logique des synergies et des rapprochements opérés dans ce domaine sous la précédente législature, les gouvernements entendent poursuivre ce qui a été fait, notamment dans la mise en œuvre de complémentarités entre la Région wallonne, la Cocof et la Communauté française.

La Francophonie sera en cela notre cadre d'action le plus naturel. Il nous permettra d'ailleurs d'affirmer notre action en faveur de la diversité et du multilatéralisme. L'Union européenne sera bien évidemment un autre terrain d'action immédiat. Les partenaires de l'Olivier entendent y défendre leur adhésion commune à un projet d'Europe qui soit à la fois forte, sociale, durable, avec une dimension culturelle. La présidence belge de l'Union sera, parmi d'autres, une opportunité de porter ce message auprès de nos partenaires.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, *bis repetita placent*, je peux une nouvelle fois revenir à mon discours régional pour aborder un thème par essence commun et qui marquera incontestablement cette législature, je veux parler, bien sûr, de la gouvernance.

Dans le contexte actuel, nous devons nous donner les moyens de procéder à la mise en place de véritables modèles en la matière. Je ne vais pas vous en faire l'inventaire, mais des décisions majeures ont été prises pour renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et les élus.

Ainsi, par exemple, il est établi sans la

moindre ambiguïté que les ministres qui siègent dans les différents gouvernements ne pourront bénéficier d'aucune autre rétribution que celle relative à cette fonction. Une obligation claire de signalement des dossiers dans lesquels les membres du gouvernement ont un intérêt financier sera introduite. Les règles relatives aux incompatibilités et aux conflits d'intérêt seront renforcées, notamment en ce qui concerne l'exercice conjoint d'une profession et d'un mandat public.

L'application à l'ensemble des parlementaires de règles identiques plafonnant les rémunérations sera réalisée. Pour assurer une action éclairée, puis assurer l'effectivité du contrôle, une commission indépendante de déontologie et d'éthique composée sur le modèle de la Cour constitutionnelle sera mise en place.

Toutes ces mesures vont donc dans le sens d'un renforcement de la fonction politique et parlementaire. Cette volonté a d'ailleurs suscité des mesures spécifiques comme l'amélioration de la publicité des débats, la clarification d'un certain nombre de règles internes ou le renforcement de la fonction législative du parlement.

L'optimisation de la gouvernance, c'est aussi, bien sûr, la poursuite du renforcement de l'administration. Elle passe par la simplification administrative et la généralisation de principes d'efficacité, d'efficience, d'ouverture aux attentes des usagers et aux besoins nouveaux. Le détail des actions prévues en ce sens vous est livré dans la DPC.

Je ne terminerai pas sans mentionner également l'attention accordée au secteur associatif dont le dynamisme participe directement au mouvement mis en œuvre par nos institutions. Cela vaut d'autant plus dans cette enceinte, puisque vous savez que les matières personnalisables sont souvent appuyées et portées par ce secteur. Ceci passera notamment par l'intégration des principes énoncés dans la Charte associative.

Monsieur le président, chers collègues, tels sont, de manière très condensée, les grands axes de la Déclaration de politique communautaire qui conduira l'action des partenaires de l'« Olivier » au cours des cinq prochaines années.

Une déclaration que nous avons voulue « complète » et détaillée, car nous partons du principe que nos compétences doivent être claires et que les citoyens doivent savoir où nous nous engageons. Détaillée, aussi, car une négociation approfondie est la meilleure garantie d'une mise en œuvre efficace et rapide d'un certain nombre d'accords et de lignes de force politiques.

Une réelle convergence existait au niveau des principes et des objectifs entre les trois formations. Le même projet de société apparaissait largement à travers les programmes. Le mérite de cette négociation est d'avoir réussi à traduire des éléments de ce consensus en mesures, axes et objectifs concrets.

C'est essentiel à l'heure où, nous le savons tous, il va falloir poser des choix forts pour répondre aux attentes des citoyens car, lorsqu'on connaît une crise comme celle que nous traversons, il faut être prêt dès les premiers signes de relance.

C'est la raison pour laquelle notre projet a réussi véritablement à distinguer des priorités fortes et structurantes. Elles apparaissent à travers l'ensemble des mesures que je vous ai présentées.

Je terminerai par le cadre budgétaire. Nous n'échappons pas à ce qui se passe sur le plan international. Nous savons que cela impliquera des choix, du pragmatisme dans les recettes et de la vigilance dans les dépenses.

Nous nous y inscrirons avec responsabilité et imagination, sans reporter la charge sur les générations futures, mais en veillant à disposer des moyens d'action qui permettent de prendre des mesures pour lutter contre la crise et nous réinscrire dans une trajectoire de croissance durable. Nous nous inscrivons en cela dans la trajectoire définie sur le plan financier et budgétaire par l'État fédéral qui nous demande de revenir à l'équilibre pour 2015.

Une législature de combat s'ouvre donc pour la Wallonie, pour Bruxelles et pour la Communauté qui les réunit.

Dans ces conditions difficiles, le seul mérite sera de nous imposer collectivement une efficacité maximale et de faire en sorte que chaque politique porte ses fruits. Je le dis avec force, le contexte actuel et les limites qu'il nous impose n'induisent pas, chez les partenaires du gouvernement, une attitude d'abandon ou de résignation.

Comme je l'ai dit ce matin à la Région wallonne, je le répète devant cette assemblée avec la même conviction, nous n'allons pas nous contenter de rester passifs, nous allons nous engager et mettre tout en œuvre pour saisir la moindre opportunité de créer les conditions du redéploiement économique et culturel au profit des citoyens.

Nous allons tout faire pour relancer au plus vite la machine, de façon durable et au bénéfice de tous. Nous allons tout faire pour garantir l'épanouissement matériel et humain de chacun et, dans l'immédiat, tout faire pour protéger nos conci-

toyens les plus faibles, car nous savons que ce sont eux qui au premier chef sont exposés aux dégâts de la crise financière et économique. En effet, ce n'est pas à eux de payer au premier degré ou au second l'âpreté au gain de quelques-uns.

En même temps cependant, nous allons poursuivre la mise en œuvre de mesures structurantes d'investissement dans le capital humain qui assureront, pour nous tous, vivant dans la Communauté Wallonie-Bruxelles, une prospérité durable et équitablement partagée.

Notre population a très souvent montré sa maturité. Nos concitoyens sont conscients des difficultés mais aussi des limites du pouvoir politique à l'échelle de l'État comme de ses composantes. Ils n'attendent pas de nous des promesses miraculeuses mais bien du travail concret. C'est précisément ce à quoi nous nous engageons : travailler pour les gens et pour le bien commun, sur une base solide, responsable, ambitieuse et avec un projet de société dans lequel chacun peut véritablement se retrouver et s'épanouir.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président – La discussion portant sur la déclaration du gouvernement aura lieu lors de la séance plénière de ce samedi 18 juillet qui débutera à 10 h.

J'invite les chefs de groupes et les membres du bureau à se retrouver quelques instants afin de fixer l'agenda pour une conférence des présidents et un bureau ce samedi.

Je vous informe que les textes de la Déclaration de politique communautaire et celui du ministre-président sont à votre disposition.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19 h.*

– *Prochaine réunion sur convocation ultérieure.*